

Rapport d'analyse Page 1 / 3  
Edité le : 14/04/2020

MAIRIE DE SAINT MARCEL

84 rue de la mairie  
Pomblière  
73600 SAINT MARCEL

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 3 pages.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European cooperation for Accreditation), ILAC (International Laboratory Accreditation Forum) et IAF (International Accreditation Forum) de reconnaissance de l'équivalence des rapports d'analyses.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par

l'accréditation, identifiés par le symbole #.

Les paramètres sous-traités sont identifiés par (\*).

<b>Identification dossier :</b>	SLA20-5043	<b>Analyse demandée par :</b>	ARS DT de SAVOIE
<b>Identification échantillon :</b>	<b>SLA2004-928-1</b>		
<b>UGE :</b>	0183 - SAINT MARCEL		
<b>Nom de l'exploitant :</b>	MAIRIE DE SAINT MARCEL		
<b>Nom de l'installation :</b>	STATION DE MONTMAGNY	<b>Type :</b>	TTP <b>Code :</b> 006801
<b>PSV :</b>	0000006531		
<b>Point de surveillance :</b>	RVOIR DE MONTMAGNY		
<b>Localisation exacte :</b>	M. SUINO CUISINE		
<b>Département/Commune :</b>	73 / SAINT-MARCEL		
<b>Nature:</b>	<b>Eau de production</b>		
<b>Type d'eau :</b>	T - EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE		
<b>Motif du prélèvement :</b>	CS	<b>Type de visite :</b>	P1 <b>Type Analyse :</b> P103
<b>Prélèvement :</b>	Prélevé le 06/04/2020 de 13h18 à 13h18 Réceptionné le 06/04/2020 à 18h10 Prélevé et mesuré sur le terrain par / Savoie Labo -P. Garcia Prélèvement accrédité Cofrac selon FDT 90-520 Flaconnage SAVOIE LABO		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. (incertitudes établies par le laboratoire et communiquées sur demande).

Ce rapport annule et remplace tout rapport partiel émis précédemment.

Date de début d'Analyse le 06/04/2020 à 18h26

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
<b>Observations sur le terrain</b>							
Désinfection du point de prélèvement	Alcool	-	Observation				
Type de robinet	Mitigeur	-	Observation				
<b>Mesures sur le terrain</b>							
Chlore libre (in situ)	<0.05	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2			#
Chlore total (in situ)	<0.05	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2			#
Couleur (apparente) (in situ)	Acceptable	-	Analyse qualitative	NF EN ISO 7887 Meth. A		Acceptable	

Point de surveillance : RVOIR DE MONTMAGNY

Type d'eau : T - EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Odeur de l'eau (in situ)	Acceptable	-	Analyse organoleptique qualitative	NF EN 1622 annexe C		Acceptable	
Température de l'eau ou de mesure (in situ)	9.8	°C	Méthode à la sonde	Meth. Interne PVT-MO-009		25	#
<b>Analyses microbiologiques</b>							
Coliformes	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1		0	#
Entérocoques	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 7899-2	0		#
Escherichia coli	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1	0		#
Microorganismes aérobies à 22°C	< 1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222			#
Microorganismes aérobies à 36°C	< 1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222			#
Spoires d'Anaérobies Sulfito-Réducteurs	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN 26461-2		0	#
<b>Caractéristiques organoleptiques</b>							
Saveur	Acceptable	-	Analyse organoleptique	NF EN 1622 annexe C		Acceptable	
<b>Analyses physicochimiques</b>							
<b>Analyses physicochimiques de base</b>							
Bicarbonates	180	mg/l HCO3-	Calcul	Meth. interne CH-MO-016			#
Carbonates	0	mg/l CO3--	Calcul	Meth. interne CH-MO-016			#
Carbone organique total (COT)	1.84	mg/l C	Oxydation par voie humide et spectrométrie IR	NF EN 1484		2	#
Conductivité électrique (corrigée à 25°C par compensation)	288	µS/cm	Conductimétrie	NF EN 27888	200	1100	#
pH	8.1	Unité pH	Electrochimie	NF EN ISO 10523	6.5	9	#
TA (Titre alcalimétrique)	0.0	°F	Potentiométrie	NF EN ISO 9963-1			#
TAC (Titre alcalimétrique complet)	14.6	°F	Potentiométrie	NF EN ISO 9963-1			#
Température de mesure du pH	20.3	°C	Electrochimie	NF EN ISO 10523			#
Titre Hydrotimétrique (Dureté calcique et magnésienne)	13.90	°F	Calcul à partir de Ca et Mg	Meth. Interne CH-MO-049			#
Turbidité	< 0.2	NFU	Néphélométrie	NF EN ISO 7027-1		2	#
<b>Formes de l'azote</b>							
Ammonium	< 0.03	mg/l NH4+	Spectrophotométrie automatisée	NF ISO 15923-1		0.10	#
Nitrates	1.2	mg/l NO3-	Spectrophotométrie automatisée	NF ISO 15923-1	50		#
Nitrites	< 0.01	mg/l NO2-	Spectrophotométrie automatisée	NF ISO 15923-1	0.1		#
<b>Anions</b>							
Chlorures	0.69	mg/l Cl-	Spectrophotométrie automatisée	NF ISO 15923-1		250	#
Sulfates	5.4	mg/l SO4--	Spectrophotométrie automatisée	NF ISO 15923-1		250	#
<b>Métaux</b>							
Calcium total	49.30	mg/l Ca	ICP/MS (après acidification et décantation)	NF EN ISO 17294-2			#

Point de surveillance : RVOIR DE MONTMAGNY

Type d'eau : T - EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Magnésium total	3.78	mg/l Mg	ICP/MS (après acidification et décantation)	NF EN ISO 17294-2			#
Potassium total	0.29	mg/l K	ICP/MS (après acidification et décantation)	NF EN ISO 17294-2			#
Sodium total	0.70	mg/l Na	ICP/MS (après acidification et décantation)	NF EN ISO 17294-2		200	#
<b>Composés divers</b>							
<b>Divers</b>							
Aspect (in situ)	Acceptable	-	Observation				
<b>Radioactivité : l'activité est comparée à la limite de détection</b>							
Radon 222 (*)	< 5,5	Bq/l	Spectrométrie gamma	NF EN ISO 13164-1 et -2		100	1
Radon 222 : incertitude (k=2) (*)	-	Bq/l	Spectrométrie gamma	NF EN ISO 13164-1 et -2			1

ABSENCE DU LOGO COFRAC

1 L'absence du logo Cofrac provient d'un délai de mise en analyse par rapport au prélèvement supérieur aux exigences normatives.

Rn222 : activité à la date de prélèvement

Les critères de spécifications (Limite et référence de qualité) sont définis suivant le jeu de spécification réglementaire.

**Eau conforme aux limites et références de qualité fixées par l'arrêté modifié du 11 janvier 2007 pour les paramètres analysés.***La conclusion relative à l'échantillon est couverte par l'accréditation COFRAC si tous les essais réalisés sont eux-mêmes couverts par l'accréditation*François GENET  
Responsable Chimie
